Secrétariat général

245e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

SAC-171103

Le 3 novembre 2017

de 8 h 30 à 11 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton



SAC-171103

UNIVERSITÉ DE MONCTON

245e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2017

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Robert Levesque	Edmundston	
Marie-France Allain,	C1.	Karine McLaren	Moncton	
étudiante	Shippagan	Nathalie Parent, bibliothécaire	e Moncton	
Julie Arsenault, professeure	Moncton	Christine C. Paulin,		
Claudine Auger, professeure	Shippagan	professeure	Moncton	
Nicolette Belliveau, étudiante	Moncton	Gilles C. Roy, doyen	Moncton	
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherch	ne U de M	
Francis Bourgoin, étudiant	Moncton	Raymond Théberge, recteur		
Chantal R. Brun,		et vice-chancelier	U de M	
professeure	Moncton	Jean-François Thibault,	M	
Andrea Cabajsky, professeure	Moncton	doyen	Moncton	
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES		
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Marc Angers	U de M	
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Lynne Castonguay, secrétaire générale		
Marianne Cormier, doyenne	Moncton		U de M	
Étienne Dako, professeur	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M	
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton	Jacques Paul Couturier,	Edmundston	
Fernand de Varennes, doyen	Moncton	vice-recteur		
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Teréz Rétfalvi, professeure retraitée	Moneton	
Jean-Jacques Doucet, directeur général de			Wioneton	
l'Éducation permanente	Moncton	Jean-François Richard, vice- recteur adjoint à l'enseignemen	nt	
Jacques-Roch Gauvin,		et aux affaires professorales	U de M	
étudiant	Moncton	,		
Mathieu Lang, professeur	Moncton	recteur, administration et ressources humaines	U de M	
Gabriel LaPlante,		(VRARH)	0 00 1.1	
professeur	Moncton	Pascal Robichaud,	Moncton	
Caroline P. LeBlanc	Moncton	registraire		
Nicolas Lecomte, professeur	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, vice-	Q1 :	
Monique Levesque, professeur	e Moncton	recteur Shipp		

Personnes excusées: Pandurang V. Ashrit, Slimane Belbraouet, Marthe Brideau, Anne Charron, Omer Chouinard, Pierrette Fortin, Francis LeBlanc, Gervais Mbarga et Daisy Mercure

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	CORRESPONDANCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825	5
	8.1 Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32	5 6
9.	NOMINATIONS	6
	9.1. Comité de sélection des grades honorifiques	6
10.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	7
	 10.1. Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne co 10.2. Évaluation des programmes en philosophie	8
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	9
	 11.1. Abolition du Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmiere immatriculé	9 9
12.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	10
13.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	10
14.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	11
15.	AFFAIRES NOUVELLES	11
16.	PROCHAINE RÉUNION	11
17.	CLÔTURE	11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

rag
ANNEXE 1: Transcription
ANNEXE 2: Enregistrement
ANNEXE 3: Documents
Document A: Ordre du jour adopté
Document B : Politique sur la codirection de thèse
Document C : Lettre de la FESR - Règlement sur le plan de cours aux cycle supérieurs
Document D : Modifications au document-cadre de l'Éducation permanenteD(1-
Document E: Nominations
Document F: Procès-verbal du Comité conjoint de la planificationF(
Document G : Rapport du Comité des programmes

★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : http://www.umoncton.ca/rectorat/sac.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un R (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un P.

1. OUVERTURE (245e séance)

8 h 30: Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il nomme les personnes excusées, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il nomme Teréz Rétfalvi, Jean-François Richard et Pascal Robichaud scrutateurs. L'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Sénat académique, soit Robert Levesque, professeur au Campus d'Edmundston, et Karine McLaren, professeure à la Faculté de droit.

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Le recteur et vice-chancelier indique que le processus pour trouver un président ou une présidente d'assemblée n'est pas encore complété.

Le recteur agira comme président d'assemblée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Selon la secrétaire générale, tout est en règle.

5. CORRESPONDANCE

Aucune.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

<u>Modifications</u>:

- la rubrique 8.1 est pour <u>Information</u>;
- la rubrique 8.2 est pour <u>Décision</u>.

R: 01-SAC-171103

Jean-François Thibault, appuyé par Gilles Roy, propose :

« Que l'ordre du jour SAC-171103 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01 Pour : 30 Abstention : 1 ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825

<u>Corrections</u>:

Page 4, point 1, troisième paragraphe, il faut lire « Faculté <u>des sciences</u> de la santé et des services communautaires ».

Page 5, point 8.3, il faut remplacer le mot « Affaires » par le mot « associations ».

Pages 9 et 10, il faut bien écrire le mot « Abstention » aux rubriques 12.2, 12.3, et 13.2.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825 (suite)

R: 02-SAC-171103

Yves Bourgeois, appuyé par Sébastien Deschênes, propose:

« Que le procès-verbal SAC-170825 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02 Pour : 29 Abstention : 3 Contre : 0 ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-170825

8.1. Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32

Voir le Document B, p. 1-10

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que le Sénat académique avait demandé que l'on précise davantage les modalités de codirection de thèse et que l'on apporte les modifications nécessaires aux règlements universitaires 31.3. et 32.4. Le VRER explique que la FESR a retravaillé le dossier et propose dans un premier temps une nouvelle politique et, dans un deuxième temps, aucun changement aux règlements.

Il présente la nouvelle politique portant sur la codirection de thèse. Il rappelle que la codirection a pour objectif principal l'adjonction d'une expertise supplémentaire à la direction de thèse. La codirection peut être assurée par toute personne à l'emploi de l'Université de Moncton à titre régulier ou non, qu'elle soit membre de l'Assemblée de la FESR ou non, qui occupe l'un des rangs professoraux et qui détient un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme faisant l'objet de la codirection. Notons également que tout professeur associé de l'Université de Moncton peut codiriger une thèse. En note de bas de page, notons que les personnes pour qui l'obtention du doctorat est une condition encore non satisfaite de la régularisation de leur contrat ne peuvent pas codiriger une thèse.

Le VRER explique qu'il s'agit d'un dossier pour information puisque la politique en tant que telle relève de la FESR.

Plusieurs points sont soulevés, dont les suivants :

- La note de bas de page numéro 1 est contradictoire avec la première puce de l'article 2 de la politique.
- Les professeures et professeurs de la Faculté de droit ne sont pas tous des membres de la FESR. Le changement affecte le nombre de professeurs pouvant diriger des thèses.
- Il serait bien d'avoir un gabarit de convention aux codirections.

Un long débat s'ensuit. Les commentaires du Sénat académique seront remis à la FESR pour un suivi. Le dossier doit revenir au Sénat académique pour information.

Le débat est présenté dans la transcription du Sénat académique.

Suivi : Faculté des études supérieures et de la recherche

8.2. Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Voir le Document C, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la position de la FESR au sujet d'un règlement portant sur le plan de cours aux cycles supérieurs. Le conseil de la FESR juge que les dispositions prévues dans *l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants* suffisent à encadrer les exigences relatives au plan de cours aux cycles supérieurs.

8.2. Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures) (suite)

Plusieurs membres du Sénat académique manifestent un désaccord avec cette position. Le débat est présenté dans la transcription de la réunion.

Au final, les commentaires des membres du Sénat académique seront remis à la FESR pour un suivi. Le dossier reviendra au Sénat académique pour information ou décision.

Suivi : Faculté des études supérieures et de la recherche

8.3. Modifications au document-cadre de l'Éducation permanente

Voir le Document D, p. 1-16

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que ce dossier a déjà été présenté au Sénat académique. À la suite de la présentation, il avait été convenu que le document fasse l'objet d'une consultation auprès des associations professorales. Cette consultation a eu lieu. Quelques réactions ont mené à des modifications.

Notons que l'Éducation permanente change de nom. Elle sera connue dorénavant comme étant la Formation continue.

Le débat est présenté dans la transcription. La proposition suivante est mise aux voix.

R: 03-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-Jacques Doucet, propose:

« Que le Sénat académique accepte les modifications apportées au document-cadre de l'Éducation permanente. »

Vote sur R03 Pour : 28 Contre : 1 ADOPTÉE

8.4. Autres

Aucune question n'est soulevée.

9. NOMINATIONS

9.1. Comité de sélection des grades honorifiques

Voir le Document E, p. 1-3

R: 04-SAC-171103

<u>Mises en candidature</u>:

Claudine Auger Proposée par Andrea Cabajsky

Lacina Coulibaly Proposé par Hector Adégbidi

Yves Bourgeois Proposé par Sébastien Deschênes

Vote par scrutin secret

Scrutateurs: Pascal Robichaud et Teréz Rétfalvi

Claudine Auger est élue membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

9.1. Comité de sélection des grades honorifiques (suite)

R: 05-SAC-171103

Mathieu Lang, appuyé par Hector Adégbidi, propose:

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION Voir le Document F, p. 1

10.1. <u>Evaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée</u>

R: 06-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose:

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les responsables des programmes de cycles supérieurs en littérature, de concert avec les responsables du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée, étudient la possibilité de modifier certains objectifs et contenus de cours LITT afin de mieux répondre aux besoins du programme de maîtrise en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 2

Afin d'améliorer la pérennité du programme, que les responsables du programme identifient des moyens d'accroître la participation du corps professoral du Département d'anglais et du Département d'études françaises dans l'encadrement des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme voient à tisser des liens plus serrés avec la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et milieux minoritaires afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme étudient les possibilités de collaborations avec des professeures et des professeurs de littérature d'autres universités de l'Atlantique afin d'élargir l'éventail des thématiques des thèses en littérature canadienne comparée.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme développent des occasions pour réunir les étudiantes et les étudiants dans le cadre d'activités d'apprentissage formelles et informelles (ex. travaux collaboratifs dans le cadre de séminaires, discussions informelles, présentations).

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme examinent la possibilité de développer un programme de 2^e cycle sans thèse et de plus courte durée en littérature canadienne comparée afin de répondre à des besoins de formation différents du programme actuel.

10.1. <u>Évaluation du programme de Maîtrise ès arts – littérature canadienne comparée</u> (suite)

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme, de concert avec la FESR, s'assurent que les étudiantes et les étudiants soient bien informés des sources potentielles de financement.

Vote sur R06 Pour : 30 Contre : 2 ADOPTÉE

10.2. Évaluation des programmes en philosophie

R: 07-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose:

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Tel qu'explicité dans le rapport de planification académique du Comité conjoint de la planification, que les programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en philosophie) et de Baccalauréat ès arts (majeure en philosophie) soient redéfinis ou abolis.

RECOMMANDATION 2

Si l'UARD de philosophie et la FASS optent pour la redéfinition de la majeure en philosophie, qu'on s'assure que la banque de cours mette l'emphase sur les problèmes contemporains plutôt que sur des cours très spécialisés.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables des programmes de philosophie, en collaboration avec le décanat de la FASS, les décanats des études aux campus d'Edmundston et de Shippagan et le corps professoral de philosophie des trois campus, examinent la possibilité de se partager l'offre des cours de philosophie.

Vote sur R07 Pour : 26 Abstention : 3 Contre : 4 ADOPTÉE

10.3. Évaluation des programmes en sociologie

R: 08-SAC-171103

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose:

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que le Baccalauréat ès arts (spécialisation en sociologie) soit aboli et que les responsables du programme étudient la possibilité de développer un programme de majeure avec distinction en sociologie.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme considèrent de rendre optionnels les trois cours obligatoires de lectures dirigées (9 crédits) du programme de majeure en sociologie.

10.3. Évaluation des programmes en sociologie (suite)

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme étudient la possibilité de créer des programmes de premier cycle (ex. double-majeure) liant la sociologie à d'autres disciplines (ex. criminologie, information-communication, environnement).

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme voient à ce que le corps professoral de sociologie participe pleinement au programme de maîtrise en études de l'environnement ainsi qu'aux programmes de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales et de maîtrise interdisciplinaire en santé présentement en chantier.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme voient à l'intégration d'une composante pratique au programme de majeure en sociologie.

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme voient à diverses stratégies pour impliquer davantage les étudiantes et les étudiants dans des projets de recherche menés par le corps professoral.

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme voient à ce que les travaux de recherche en sociologie privilégient les trois axes de recherche prioritaires de l'Université de Moncton, soit la santé, l'environnement et les études acadiennes et milieux minoritaires.

Vote sur R08 Pour : 27 Abstention : 0 Contre : 3 ADOPTÉE

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document G, p. 1-11

11.1. <u>Abolition du Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé</u>

R: 09-SAC-171103

André Samson, appuyé par Natalie Carrier, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abolition du Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé. »

Vote sur R09 Pour : 31 Contre : 1 ADOPTÉE

11.2. Modification au règlement 8.5.3 - Barème de conversion

R: 10-SAC-171103

André Samson, appuyé par Francis Bourgoin, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 8.5.3 – Barème de conversion. »

Vote sur R10 Pour : 30 Contre : 1 ADOPTÉE

11.3. Résolutions transmises pour information

Le VRER informe les membres du Sénat académique qu'il y a d'autres résolutions qui ont été prises par le Comité des programmes qui sont disponibles pour information.

12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Une période de temps est accordée pour la lecture du rapport qui présente un sommaire des différentes candidatures.

Vote par scrutin secret

Scrutateurs: Pascal Robichaud et Jean-François Richard

Résultat du scrutin secret : Les candidats ont obtenu le nombre de voix requises.

Doctorat honorifique:

Georges Bouchard Doctorat honoris causa en foresterie

Campus d'Edmundston

Jules Boudreau Doctorat honoris causa en théâtre

Campus de Shippagan

René Cormier Doctorat honoris causa en arts et culture

Campus de Moncton

Alvery (Bill) Ferguson Doctorat honoris causa en administration

publique

Campus de Shippagan

Louise Mallet Doctorat honoris causa en santé

Campus de Shippagan

Jean Baptiste Sercq Doctorat honoris causa en arts

Campus de Moncton

Candidature soumise pour l'élévation au titre de professeur émérite

Annette Boudreau Professeure émérite en études françaises

Campus de Moncton

Jean-Marie Binot Professeur émérite en foresterie

Campus d'Edmundston

R:11-SAC-171103

Mathieu Lang, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier indique que, en recherche, l'Université de Moncton tire bien son épingle du jeu depuis un certain temps. Notons que la compagnie Research Info Source publie annuellement un palmarès canadien. Parmi les 93 universités canadiennes, on note que l'Université de Moncton occupe le 43° rang. Le recteur note que le classement dans le Top 50 est de bon augure. On note également que pour les universités de 1° cycle surtout, l'Université de Moncton occupe le 2° rang pour le taux d'augmentation des revenus en recherche. Nous sommes passés de 10.8 M\$ à 12.6 M\$ entre 2015 et 2016.

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Notons également que la Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance (niveau 1) a été renouvelée pour une période de sept ans. De plus, la Faculté des sciences accueillera une nouvelle chaire qui sera dirigée par M. Étienne Hébert-Chatelaine.

Le recteur remercie les chercheuses et les chercheurs. Il considère qu'il s'agit là de très bonnes nouvelles pour l'Université.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Plusieurs questions sont soulevées par rapport à la réunion du Conseil des gouverneurs. Les thèmes qui furent discutés sont les suivants :

- Politique sur la violence à caractère sexuel
- Discours du trône
- Financement des universités du Nouveau-Brunswick
- La recherche universitaire
- Formule de financement des universités

15. AFFAIRES NOUVELLES

Le président d'assemblée remercie la professeure Blanca Navarro Pardiñas pour sa participation, pendant plusieurs années, au Sénat académique. En son absence, son certificat de remerciements est remis au vice-recteur du Campus d'Edmundston qui se chargera de lui remettre.

16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 9 mars à 8 h 30.

17. CLÔTURE

La réunion se termine à 11 h 30.

Lynne Castonguay Secrétaire générale

SAC-171103 ANNEXE 1

Transcription de la 245° séance du SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2017

Disponible sur le portail :

http://www.umoncton.ca/rectorat/sac

Transcription préparée par

Suzanne Beaulieu PRO DOCUMENTS Dieppe (Nouveau-Brunswick)



SAC-171103

ANNEXE 2

Enregistrement de la 245e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2017

Enregistrement déposé aux

Services des archives de l'Université de Moncton

Séance enregistrée par

Michel Couture Direction générale des technologies Université de Moncton



SAC-171103 ANNEXE 3

Documents de la 245° séance du SÉNAT ACADÉMIQUE Le 3 novembre 2017

Documents déposés sur le portail : http://www.umoncton.ca/rectorat/sac

